



MAIRIE
Espace Serge Rumeau
09000 SAINT PIERRE DE RIVIERE
Tél : 05.61.02.76.03
Mail : contact@mairie-saintpierre09.fr

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 mars 2026

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Romane COMBES, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, M. Daniel VENOUX

Procurations :

Mme Estelle DELPON à M. Guy FREBY

Délibérations à prendre :

- 1- Nomination du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2026,
- 3- Vote du BP 2026
- 4- Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- 5- Vote du CA 2025
- 6- Vote du Compte de Gestion 2025
- 7- Vote des subventions aux associations
- 8- Délibération pour les demandes de subventions au titre du FDAL 2026 et DETR 2026 pour la remise en état d'un bâtiment communal
- 9- Délibération pour les demandes de subventions au titre du FDAL 2026, DETR 2026, Région et SDE 09 pour remise en état d'un bâtiment communal composé de plusieurs parties.
- 10- Délibération pour les travaux « Esthétique BT traverse St Pierre de Rivière RD11As/P12 STADE-Câblage,
- 11- Délibération pour l'incorporation des biens vacants – DELPONT Lucienne
- 12- Question de Mr PORTET Kevin, aménagement du soubassement de la terrasse

Questions diverses :

- 1- Nomination du secrétaire de séance : M. Patrick VOISIN
- 2- Approbation du dernier conseil municipal

Un élément important a été omis dans le précédent compte-rendu. En effet il a été fait état lors du précédent conseil, de trois voitures ventouses immobilisées depuis plus de 2 ans sur l'espace public à proximité de l'école en infraction avec le droit et les règles de sécurité préfectorales (VIGIPIRATE). Ces véhicules ventouses ont été enlevés et transférés dans un épaviste avant remise à une casse agréée pour recyclage, avec l'accord des ayant droits et sans frais supportés par la commune.

Approuvé à l'unanimité

3-Vote du BP 2026

Les différents postes de recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement ont été examinés et leurs évolutions validées.

A noter l'impact des dépenses d'énergie avec 32 000 euros en charge de fonctionnement. Et une économie réalisée sur le poste assurances grâce à la renégociation du contrat.

Le budget présenté issu d'une gestion rigoureuse permet de poursuivre le désendettement de la commune, tout en réalisant des investissements limités mais essentiels.

Trois emprunts seront intégralement remboursés en 2029 2030 2031 ce qui permettra de dégager par la suite des capacités supplémentaires de financement.

Vote du budget primitif 2026

Voté à l'unanimité

4-Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

L'excédent du compte administratif 2025 atteint 47 040 euros. Ce montant est reporté sur le chapitre 002, en ressources de fonctionnement du budget primitif communal 2026.

Adoptée à l'unanimité

5-Vote du CA 2025

Madame le Maire sort de la salle du conseil.

Résultat positif de clôture de l'exercice 2025. De manière plus détaillée on observe :
Un excédent de 313 665 euros est constaté pour la section de fonctionnement et un déficit pour l'investissement de 266 625 euros.

Voté à l'unanimité

Madame le Maire rejoint la salle du conseil.

6-Vote du Compte de Gestion 2025

Résultat positif de clôture de l'exercice en conformité avec le compte administratif. Compte administratif et de gestion feront partie d'un seul document et vote à partir de 2027 (compte financier unique).

Voté à l'unanimité

7- Subvention aux associations

Vote de subventions aux associations

En plus des frais annexes (prêt de salle, électricité, gaz, eau, entretien des salles..), les subventions proposées aux associations pour 2026 sont:

- ASB : 300€
 - La boule verte 120€
 - Les cœurs battants : 400€
 - Comité des fêtes : 3700€
 - Chasse: 250€
 - TRAIL 250€
- Soit 5 020 euros au total

Les demandes des associations pourront être revues dans le cadre du prochain mandat notamment pour BSL.

Voté à l'unanimité

8-Délibération pour les demandes de subventions au titre du FDAL 2026 et DETR 2026 pour la remise en état d'un bâtiment communal.

La remise en état du bâtiment occupé par les kinés au RDC, et un locataire de la commune à l'étage est urgente: nettoyage du toit, entretien de la façade et des murs (infiltration constatée au RDC), changement des huisseries dégradées à l'étage. Des devis ont été réalisés pour un montant de 37 044 euros HT.

Les demandes de subventions se répartissent avec 30% au titre de la DETR et 30% au titre du FDAL.

Adoptée à l'unanimité

9- Délibération pour les demandes de subventions au titre du FDAL 2026, DETR 2026, Région et SDE 09 pour remise en état d'un bâtiment communal composé de plusieurs parties.

Des travaux pour remise aux normes de la salle polyvalente, de la salle du Rugby et sanitaires des équipements sportifs font l'objet de cette délibération.

Le rapport de l'ingénieur conseil du SDE et d'un architecte nous sont parvenus pour mieux évaluer ce projet.

L'objectif d'un reste à charge pour la commune de 20%, nécessite d'obtenir 30% DETR, 30% FDAL, 10% REGION et 10% SDE.

Le dépôt du dossier pour l'obtention de la DETR a été effectué le 20 février et il a été complété suite au retour d'expertise. L'estimation retenue atteint un montant de 120 000 euros incluant la rémunération prévisionnelle de l'architecte.

Il serait souhaitable d'inclure en supplément dans le cahier des charges, un système de chauffage autonome pour la salle de la cheminée de type pompe à chaleur, ce qui limiterait la consommation onéreuse de gaz.

La réfection des sanitaires est prévue sans toucher au toit, sinon cela générerait des coûts supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

10-Délibération pour les travaux « Esthétique BT traverse St Pierre de Rivière RD11As/P12 STADE-Câblage,

Des travaux sur les lignes électriques de la traverse vont être engagés. Ils avaient déjà fait l'objet d'une anticipation lors du chantier précédent, avec l'enfouissement des gaines nécessaires. Le coût est supporté entièrement par le SDE (12 600 euros HT).

Adoptée à l'unanimité

11-Délibération pour l'incorporation des biens vacants – DELPONT Lucienne

Le dossier biens vacants est aussi en attente d'une ultime signature, ce qui retarde la finalisation du dossier.

La délibération pour l'incorporation des biens provenant de la propriété de Mme DELPONT Lucienne est adoptée à l'unanimité

12-Question de Mr PORTET Kévin, aménagement du soubassement de la terrasse

Monsieur Portet a présenté un avant projet pour un aménagement de sa maison côté parking de l'école, en demandant l'usage d'un morceau de terrain appartenant à la commune.

Il est nécessaire de s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur le stationnement à proximité de l'école. Une nouvelle rencontre devrait permettre d'affiner le projet et aboutir à un compromis. L'aménagement pourrait exclure, la création d'un garage accessible depuis la place et donc sans impact sur le stationnement.

Questions diverses :

Le PLUI-H a été voté par la Communauté d'Agglomération à l'unanimité lors de son dernier conseil. Il sera publié intégralement fin mars, début avril.

Convention pour la réalisation des travaux de rénovation du Pont de l'Arget entre les Commune de GANAC et SAINT-PIERRE-DE-RIVIÈRE : Le Conseil municipal a déjà validé le principe de la participation de la commune, et madame le maire est prête à signer la convention de délégation à la maîtrise d'ouvrage sous réserve d'une précision : Le financement des travaux ne pourra intervenir qu'en 2027 2028 compte tenu de la contrainte budgétaire.

Monsieur Fréby a signalé au cours de la séance un point de vigilance concernant l'entretien des routes au niveau de la route de Fouchard. Le pluvial, la forte pente séparant la route d'un chemin en contre bas, provoquent des risques d'effondrement d'une partie de la chaussée. Une expertise approfondie est nécessaire pour anticiper et engager des travaux adaptés et les financements.

Madame le Maire lève la séance à 19h50.

Le secrétaire de séance



Patrick Voisin



Le maire



Véronique Rumeau